

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 21 février 2019 à 9h30
« Les âges de départ à la retraite »

Document n° 11
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Panorama international des âges effectifs de départ à la retraite

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Panorama international des âges effectifs de départ à la retraite

Ce document propose un panorama des âges effectifs de départ à la retraite dans les pays suivis par le COR¹. Le **document n° 2** montre que la notion d'âge de départ à la retraite est complexe et se réfère à une réalité plurielle qui peut être appréhendée à travers plusieurs indicateurs. La mesure des âges de la retraite est rendue encore plus difficile dans le cadre de comparaisons internationales car les contextes institutionnels renvoient à des réalités différentes du départ à la retraite, notamment la possibilité de liquider partiellement ses droits à la retraite tout en poursuivant une activité².

On dispose toutefois d'indicateurs calculés de manière homogène par des organismes internationaux et ainsi que d'indicateurs calculés par les régimes de retraite nationaux, ou les agences nationales de sécurité sociale. Lorsque les indicateurs émanent d'organismes internationaux, il convient de souligner que les différences de sources, de champs et de méthodes d'estimation expliquent que ces indicateurs homogènes peuvent différer des statistiques produites par chaque pays.

La première partie présente des statistiques sur les âges moyens de sortie du marché du travail, définis comme les âges auxquels les personnes cessent d'exercer, ou de chercher, une activité rémunérée, de manière définitive³. La deuxième partie rend compte des estimations des durées de retraite, à partir des âges de sortie du marché du travail. Enfin, la troisième partie fournit des informations sur la dispersion des âges de liquidation des droits à la retraite par les nouveaux retraités, dans les régimes publics de retraite obligatoire.

1. Les âges moyens de sortie du marché du travail

Depuis plusieurs années, certains pays ont programmé des hausses des âges légaux de départ à la retraite (de manière directe, ou par indexation sur l'évolution projetée de l'espérance de vie). Ces hausses se sont répercutées, et continueraient de le faire, sur l'âge moyen de sortie du marché du travail, *via* l'effet horizon (impact des âges de la retraite sur l'offre et la demande de travail).

On dispose de deux sources statistiques homogènes sur ces âges moyens de sortie du marché du travail, l'une émanant de la Commission européenne, l'autre de l'OCDE.

1.1. Les âges moyens de sortie du marché du travail en Europe, au sens de la Commission européenne

La Commission européenne *simule* un âge moyen de sortie du marché du travail à l'aide d'un modèle de simulation par cohorte (*Cohort Simulation Model*). À partir des taux observés de participation au marché du travail par genre et par âge, des probabilités moyennes d'entrée et

¹ Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, France, États-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas et Suède (sous réserve de disponibilité des données).

² Voir le [document n° 12](#) de la séance du 21 novembre 2018 consacré au cumul-emploi retraite.

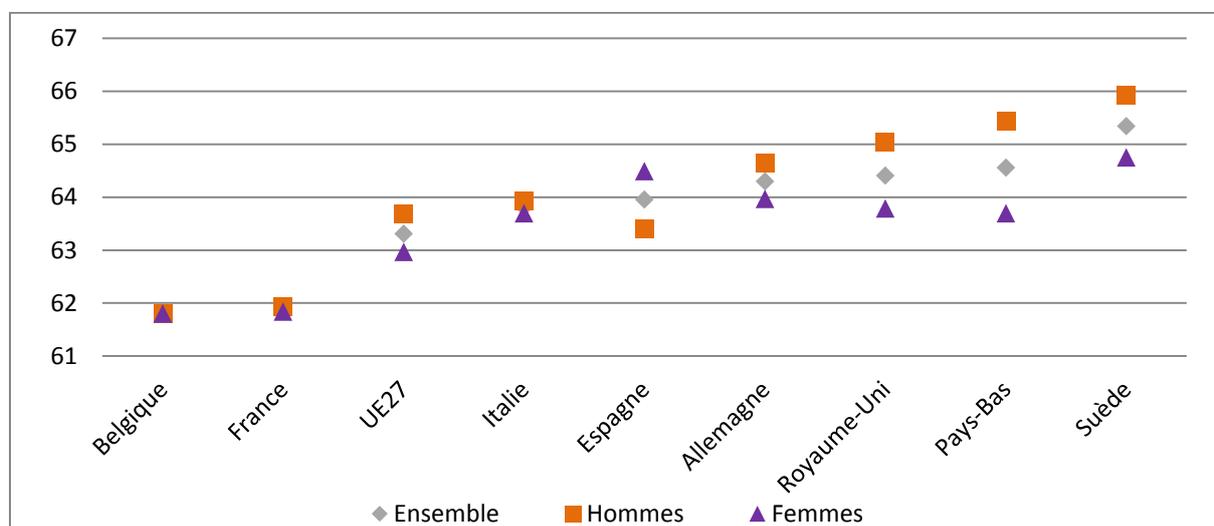
³ Certaines personnes peuvent ainsi quitter leur emploi (âge moyen de sortie de l'emploi), être au chômage (âge moyen de sortie du marché du travail), voire inactives avant de passer à la retraite.

de sortie du marché du travail sont estimées par genre et par âge en projection, à législation constante⁴.

Sur la figure 1, l'âge moyen de sortie du marché du travail est celui correspondant à la première année de projection, soit 2017. Il s'agit d'un âge simulé, calculé sur un champ homogène pour l'ensemble des pays de l'Union européenne, ce qui peut expliquer qu'il diffère des statistiques nationales publiées par chaque pays sur des données observées.

En 2017, l'âge moyen de cessation d'activité est plus élevé pour les hommes que pour les femmes, hormis en Belgique et en France où il est quasiment identique (figure 1). Pour les hommes, il s'échelonne de 61,8 ans en Belgique à 65,9 ans en Suède ; pour les femmes, de 61,8 ans en Belgique et en France à 64,7 ans en Suède.

Figure 1. Âge moyen de sortie du marché du travail dans les pays européens, au sens de la Commission européenne, en 2017



Source : Commission européenne, *The 2018 Ageing Report – Cross country tables*, mai 2018.

En projection, et à législation constante, l'âge moyen estimé de sortie du marché du travail augmenterait fortement en Italie⁵ et aux Pays-Bas pour s'établir à plus de 68 ans à l'horizon 2070 (figure 2a). Dans les autres pays, l'augmentation est plus modérée et les âges moyens de cessation d'activité se stabiliseraient entre 64,5 ans et 66,5 ans à partir de 2030. Dans tous les pays sauf en Italie, les âges moyens de cessation d'activité projetés sont plus élevés pour les hommes que pour les femmes (figures 2b et 2c).

⁴ Voir Commission européenne, [The 2018 Ageing Report](#), p. 58.

⁵ Ces projections réalisées en 2018 ne tiennent pas compte de la réforme en cours d'adoption (voir **document n° 9**)

Figure 2a. Âge moyen de sortie du marché du travail projeté jusqu'en 2070, ensemble

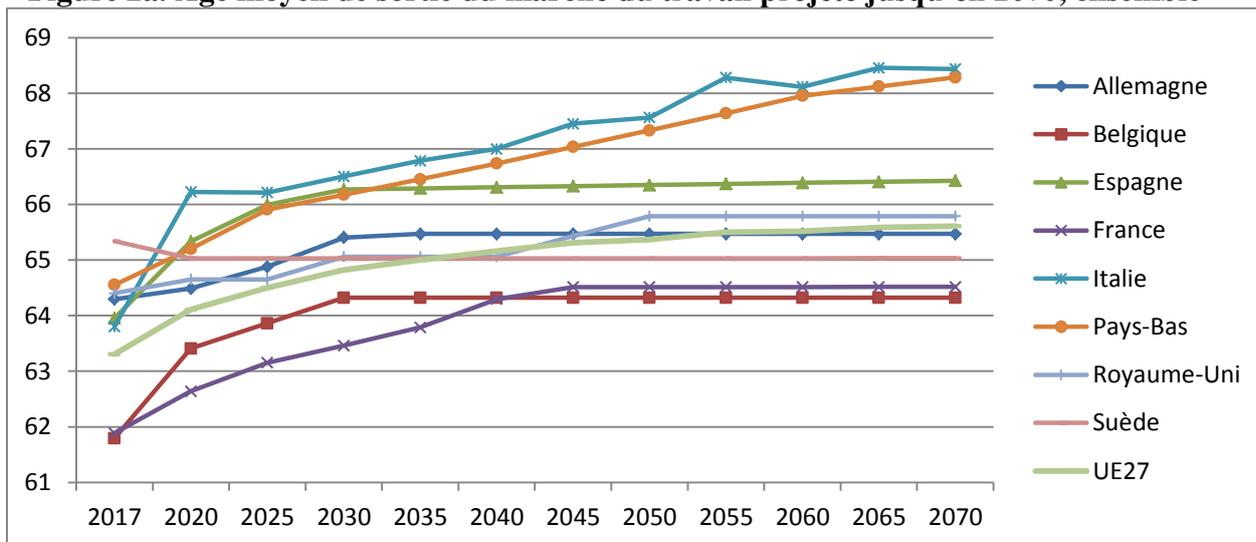


Figure 2b. Âge moyen de sortie du marché du travail des femmes projeté jusqu'en 2070

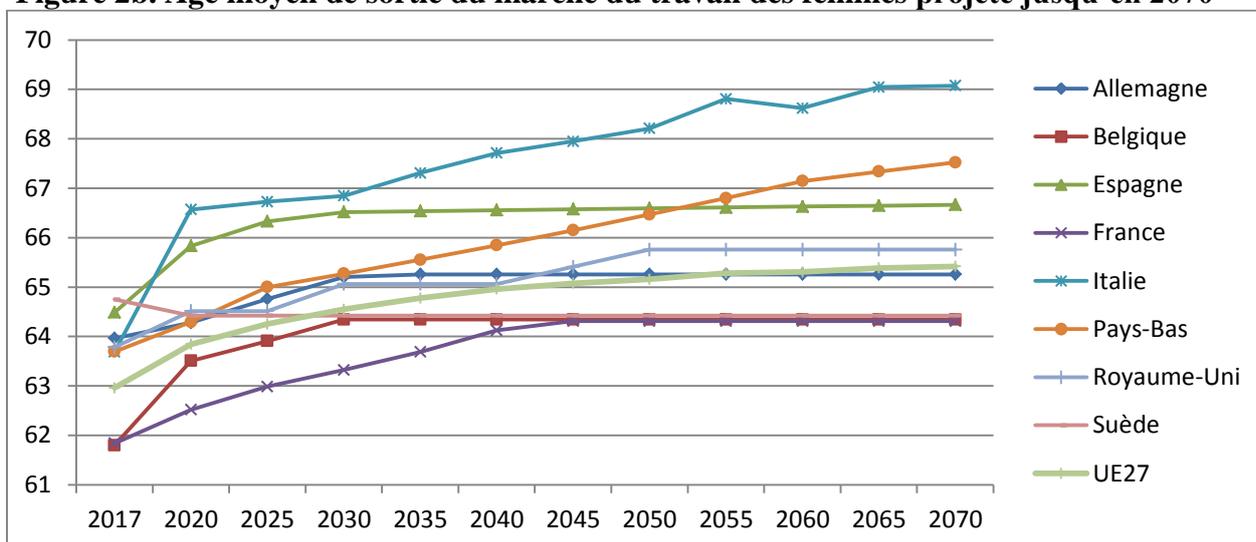
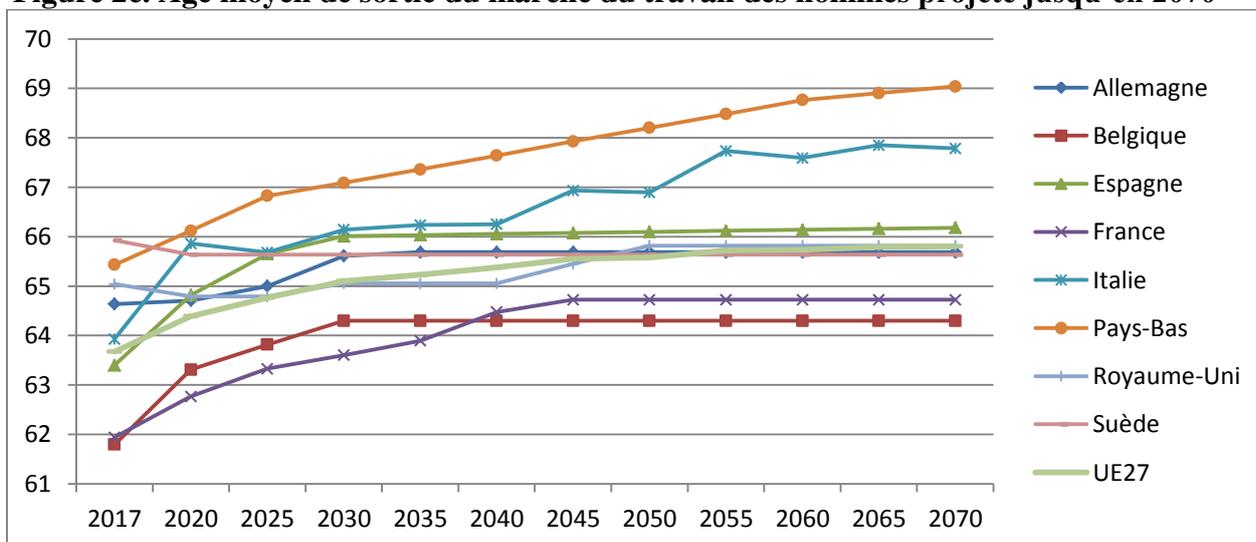


Figure 2c. Âge moyen de sortie du marché du travail des hommes projeté jusqu'en 2070



Source : Commission européenne, The 2018 Ageing Report – [Cross country tables](#), mai 2018.

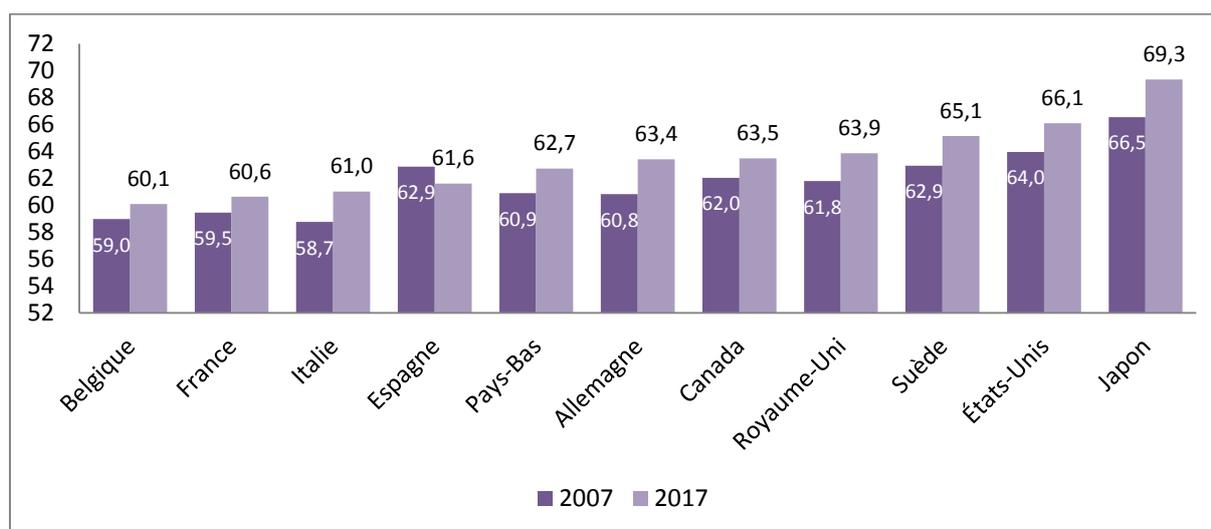
1.2. Les âges effectifs moyens de sortie du marché du travail, au sens de l'OCDE

L'OCDE *calcule* un « âge effectif de départ à la retraite » défini comme « l'âge moyen de l'ensemble des personnes se retirant du marché du travail sur une période donnée, soit une année particulière soit une période quinquennale »⁶. Cet indicateur est mesuré par la somme des âges de sortie du marché du travail (conventionnellement compris entre 40 et 80 ans), pondérés par la proportion d'individus de chaque âge sortant du marché du travail.

Malgré cette appellation, l'indicateur calculé par l'OCDE mesure en fait l'âge effectif moyen de sortie du marché du travail et ne doit pas être assimilé à un âge de départ à la retraite, certaines personnes passant un certain temps en inactivité avant la liquidation de leurs droits tandis que d'autres continuent d'exercer un emploi après leur départ à la retraite (cumul emploi-retraite)⁷.

Les figures 3a et 3b retracent l'évolution de ces âges en 2007 et en 2017 selon la méthodologie retenue par l'OCDE⁸. Hormis pour les femmes en Espagne, on observe une augmentation de ces âges de sortie du marché du travail. C'est aux États-Unis et au Japon que ces âges sont les plus élevés, pour les femmes comme pour les hommes.

Figure 3a. Âge effectif moyen de sortie du marché du travail des femmes, au sens de l'OCDE, en 2007 et en 2017



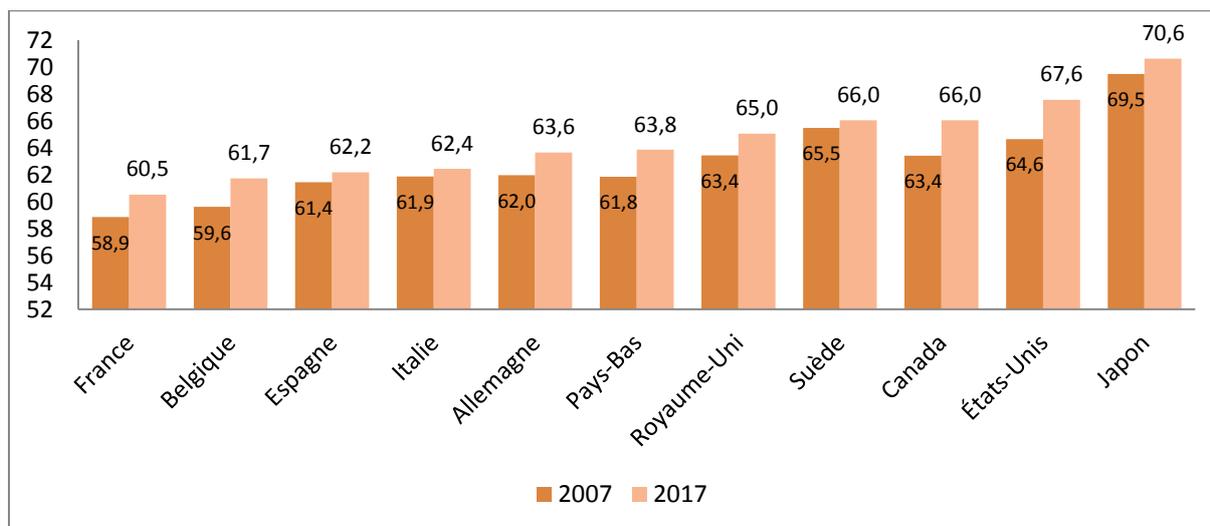
Source: OCDE, [statistics on average effective age of retirement](#).

⁶ Voir Mark Keese, « [A method for calculating the average effective age of retirement](#) », OECD.

⁷ Voir le **document n° 2** de cette séance.

⁸ Plus précisément, l'âge moyen en 2017 est l'âge moyen des personnes s'étant retirées du marché du travail entre 2012 et 2017 (respectivement entre 2002 et 2007 pour l'âge moyen en 2007).

Figure 3b. Âge effectif moyen de sortie du marché du travail des hommes, au sens de l'OCDE, en 2007 et en 2017



Source: OCDE, [statistics on average effective age of retirement](#).

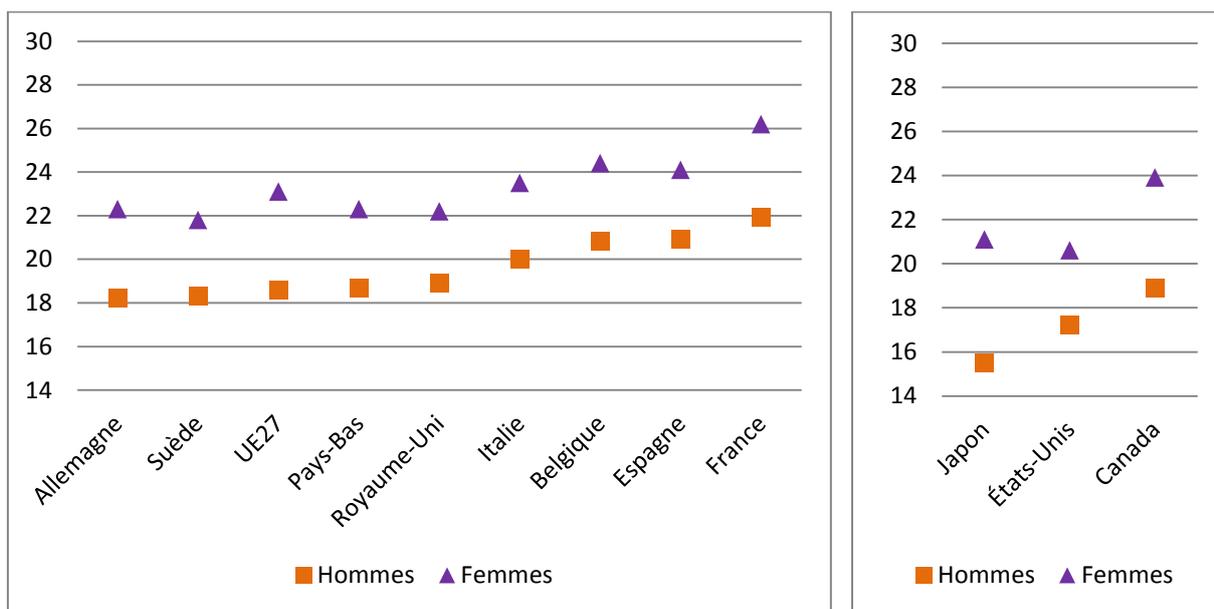
2. La durée moyenne de retraite (espérance de vie à l'âge moyen de cessation d'activité)

À partir des statistiques d'âge moyen de sortie du marché du travail et de la durée de vie résiduelle à cet âge, il est possible d'estimer l'espérance de vie à l'âge moyen de cessation d'activité, pour les femmes et pour les hommes, assimilée par la suite à la durée moyenne de retraite (voir la figure 4). Ainsi mesurée, la durée de retraite va être sensible au taux de recours au cumul emploi-retraite qui est différent selon les pays. À âge de la retraite équivalent, dans un pays où les assurés cumuleront plus emploi et retraite (en niveau et dans le temps), la durée de retraite apparaîtra alors moins élevée que dans un pays où les assurés cumuleront moins.

Les femmes ayant une espérance de vie moyenne supérieure à celle des hommes, leur durée moyenne de retraite est également plus longue, de l'ordre de 2 ans et demi à 6 ans selon les pays.

C'est en France que les durées de retraite sont les plus élevées en 2016, pour les femmes (26,2 ans) comme pour les hommes (21,9 ans). C'est le résultat combiné d'un âge de sortie du marché du travail parmi les plus précoces et d'une espérance de vie parmi les plus élevées.

Figure 4. Durée moyenne espérée de retraite



Note : la durée de retraite est estimée sur la base de l'espérance de vie à l'âge moyen de sortie du marché du travail en 2017, à partir des projections de population Eurostat 2015.

Source : Commission européenne, The 2018 Ageing Report, mai 2018, p. 59.

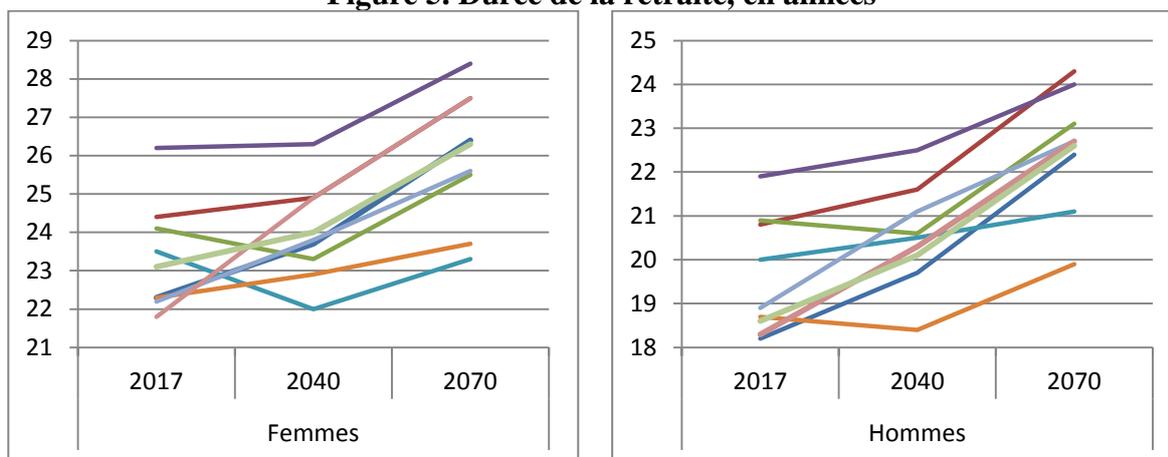
Note : la durée de retraite est définie par l'espérance de vie à l'âge effectif moyen de sortie du marché du travail, sur la période 2012-2017. Les espérances de vie sont estimées à partir des Perspectives mondiales de population des Nations Unies pour 2017.

Source : OCDE.

Encadré 3. Projection des durées de retraite en Europe

On dispose de données de projection des durées de retraite en Europe selon une méthodologie commune à l'ensemble des pays européens. En projection à l'horizon 2070, on observerait une augmentation de la durée moyenne de retraite dans tous les pays sauf pour les femmes en Italie. Dans les pays qui ont programmé des relèvements des âges légaux au cours des prochaines années, l'augmentation de la durée moyenne de retraite ne serait pas linéaire : dans certains pays, la durée de retraite se réduirait à l'horizon 2040 (notamment en Espagne, mais aussi en Italie pour les femmes, et aux Pays-Bas pour les hommes). À l'horizon 2070, c'est en France que la durée moyenne de retraite serait la plus élevée pour les femmes (28,4 ans) et en Belgique pour les hommes (24,3 ans).

Figure 5. Durée de la retraite, en années

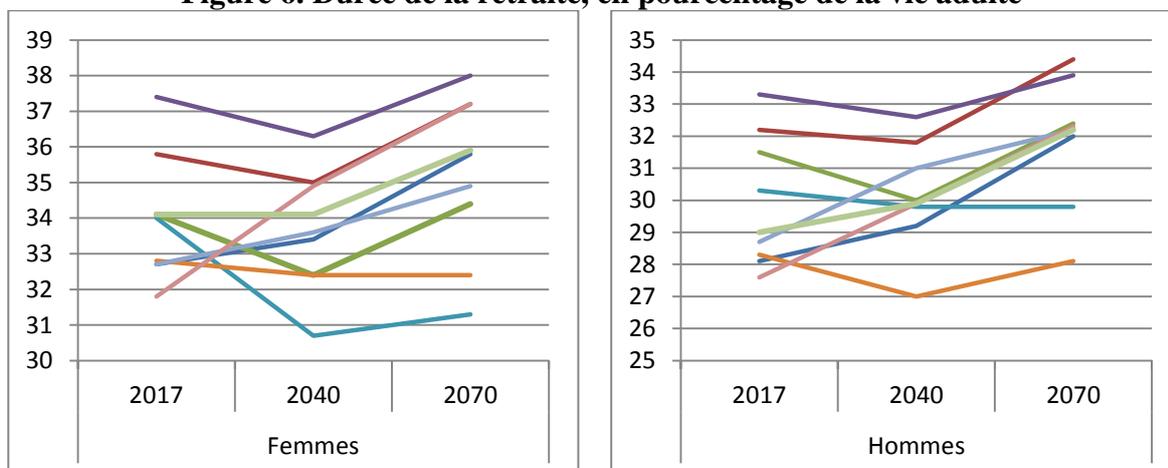


Note : la durée de retraite est calculée sur la base de l'espérance de vie à l'âge effectif moyen de sortie du marché du travail, à partir des projections de population Eurostat 2015.

Source : Commission européenne, *The 2018 Ageing Report*, mai 2018, p. 59.



Figure 6. Durée de la retraite, en pourcentage de la vie adulte



Note : la vie adulte commence à 18 ans.

Source : Commission européenne, *The 2018 Ageing Report*, mai 2018, p. 59.

3. Les âges de liquidation des nouveaux retraités

Les indicateurs précédents, retraçant des âges moyens de sortie du marché du travail, masquent des dispersions qui tiennent aux contraintes institutionnelles (âges légaux d'ouverture des droits éventuellement conditionnés par des durées minimales d'assurance) et aux comportements d'offre et de demande de travail. Par ailleurs, ils renseignent sur la cessation d'activité et non sur l'âge de liquidation des droits à la retraite.

3.1. Les âges moyens à la liquidation en Europe

Les figures 7a (pour les femmes) et 7b (pour les hommes) permettent de visualiser les écarts entre les âges moyens à la liquidation (issus de données administratives) et les âges moyens de sortie du marché du travail (simulés par le modèle CSM) en Europe.

Il existe des pays dans lesquels l'âge moyen de liquidation est supérieur à l'âge moyen de cessation d'activité. C'est notamment le cas en Belgique et au Royaume-Uni, ainsi qu'en Espagne pour les hommes, et en France et aux Pays-Bas pour les femmes. En revanche, en Allemagne et en Italie, ainsi qu'en Suède pour les hommes l'âge moyen de liquidation est inférieur à l'âge moyen de cessation d'activité.

Figure 7a. Âges moyens à la liquidation et âges moyens de sortie du marché du travail des femmes, en 2017

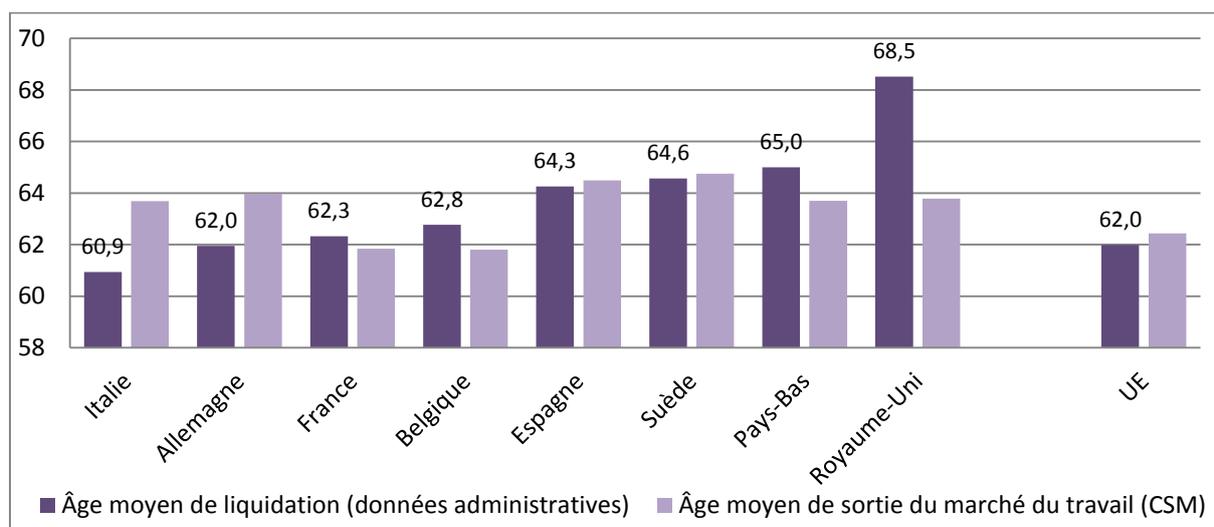
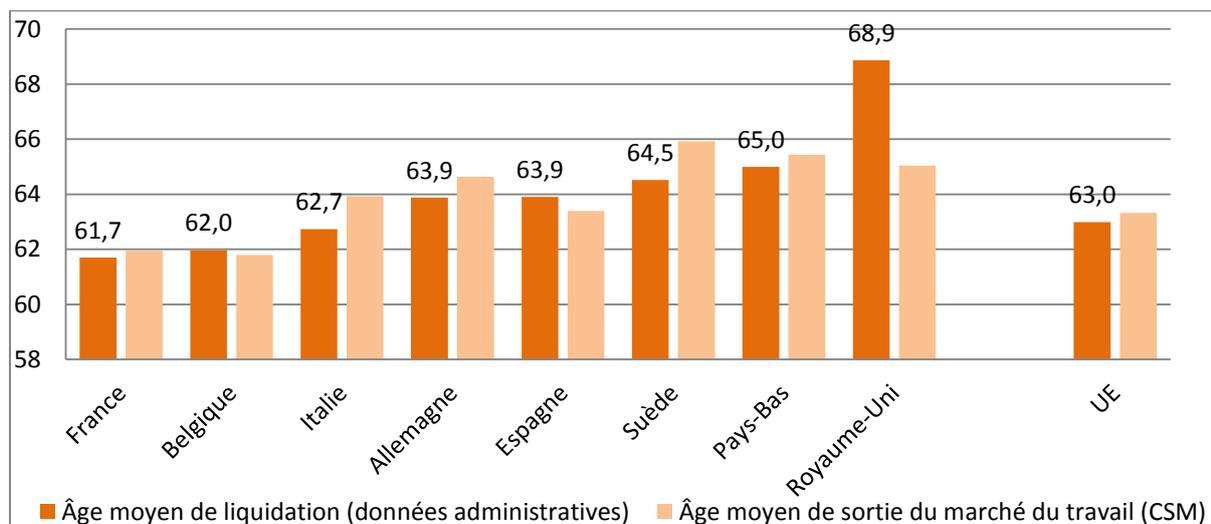


Figure 7b. Âges moyens à la liquidation et âges moyens de sortie du marché du travail des hommes, en 2017



Note : les données administratives relatives à l'âge moyen à la liquidation datent de 2015, sauf pour la France (2014)

Champ : âge moyen à la liquidation au régime universel (lorsqu'il existe) ou au régime général des salariés du secteur privé (incluant, le cas échéant, les indépendants lorsque le régime est commun).

Source : Commission européenne, The 2018 Ageing Report, mai 2018, p. 58.

3.2. La distribution des âges à la liquidation, par tranches d'âges quinquennales en Europe

Les figures 8a à 8f rendent compte de la distribution des âges à la liquidation des nouveaux retraités dans les pays européens, à partir d'un indicateur homogène calculé par la Commission européenne regroupant des tranches d'âges quinquennales. Ils sont complétés par les figures 8a à 8g sur les distributions par âge fin, pour l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne les États-Unis et la Suède.

Parmi les pays européens considérés, la France est l'un des pays dans lesquels la dispersion des âges est la moins marquée, avec une très forte concentration des âges de départ dans la tranche d'âge 60-64 ans. C'est également le pays dans lequel la proportion des départs au-delà de 65 ans est la plus faible. À l'opposé, en Espagne et en Suède, les tranches d'âge supérieures à 65 ans concentrent la majorité des départs (figures 8a à 8f).

3.3. La distribution des âges à la liquidation, par âges fins

Les distributions par âges fins, quand elles sont disponibles, mettent en évidence les spécificités institutionnelles propres à chaque pays, notamment la polarisation autour des âges légaux (figures 9a à 9g). On visualise ainsi en Allemagne la déformation de la distribution des âges de liquidation, avec la réduction de la proportion de liquidations à l'âge de 60 ans et l'augmentation concomitante des liquidations à des âges plus tardifs. En Suède, on remarque la dispersion croissante, au fil des générations, des âges de liquidation de la première pension. Aux États-Unis, on note deux pics de départ au titre de l'étage de base de la sécurité sociale : le premier à l'âge d'ouverture des droits et le second à l'âge du taux plein.

Figure 8. Distribution des âges à la liquidation des nouveaux retraités en 2015, par tranches d'âges quinquennales

Figure 8a. Allemagne

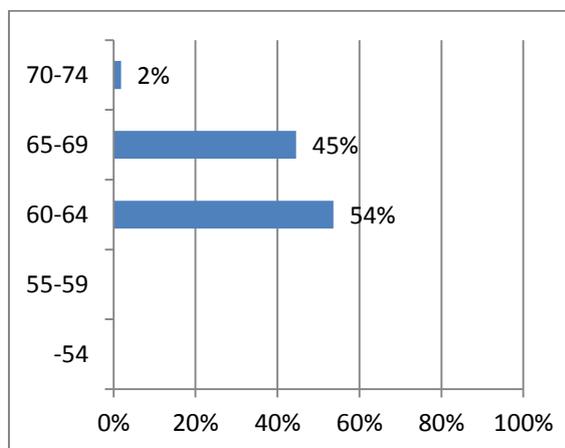


Figure 8b. Belgique

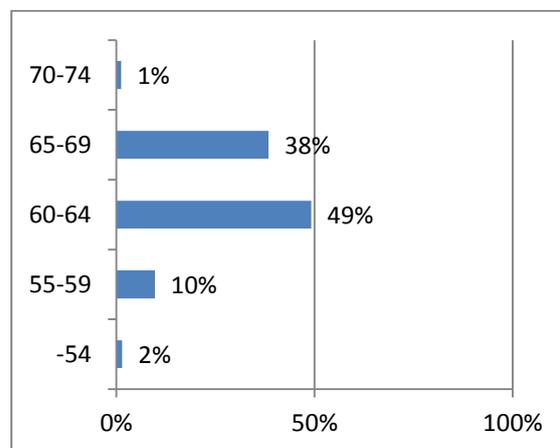


Figure 8c. Espagne

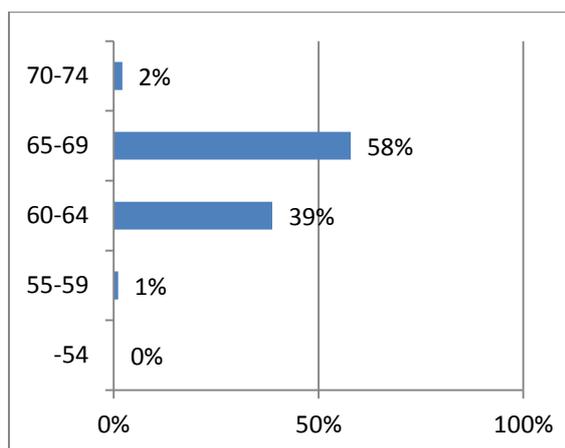


Figure 8d. France

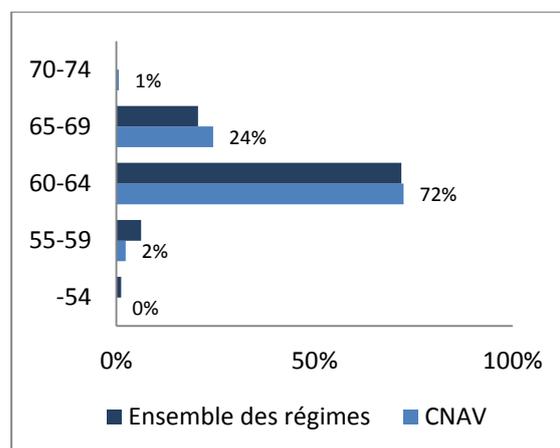


Figure 8e. Italie

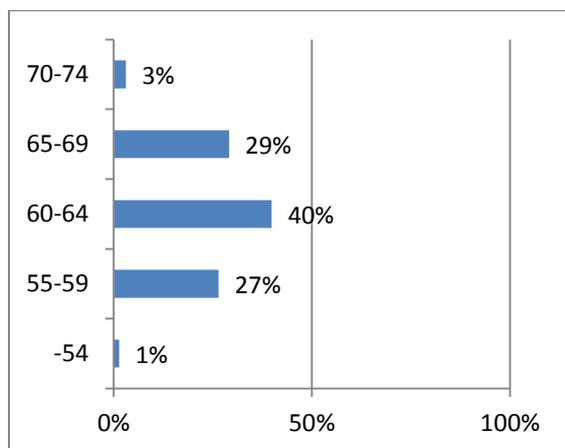
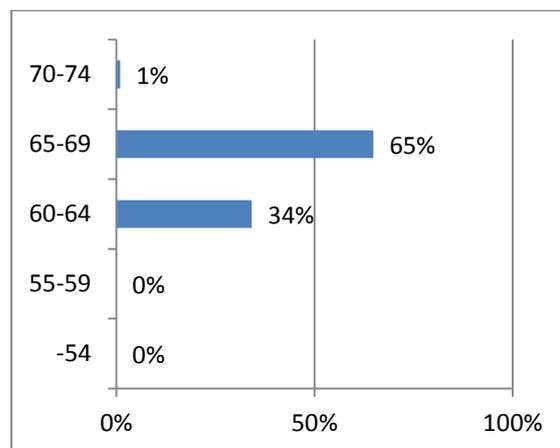


Figure 8f. Suède



Note : données de 2014 pour la France.

Source : Commission européenne, The 2018 Ageing Report – country fiches, mai 2018.

Figure 9. Distribution des âges à la liquidation des nouveaux retraités, par âges fins

Figure 9a. Allemagne ; hommes

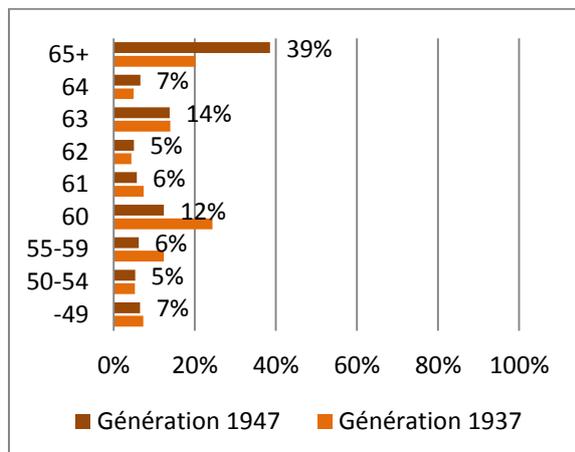
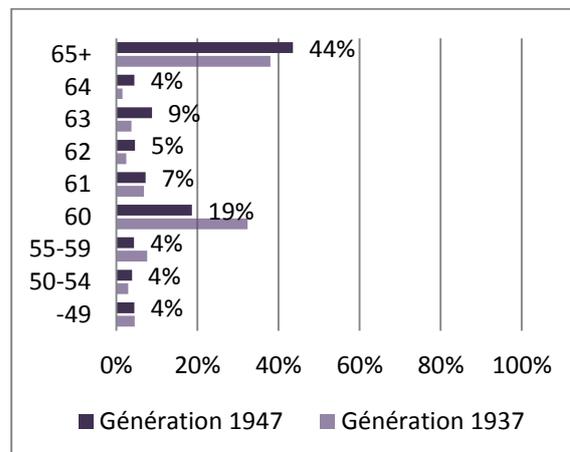
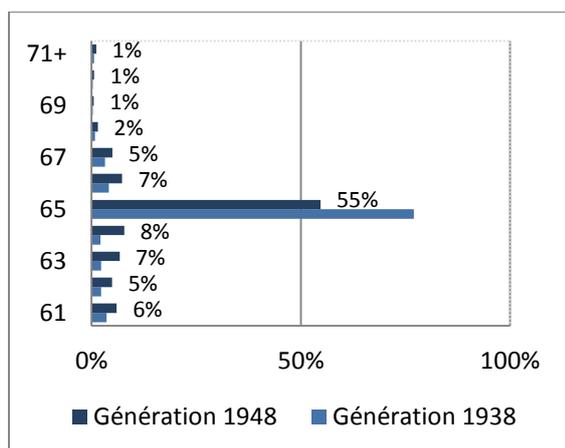


Figure 9b. Allemagne ; femmes



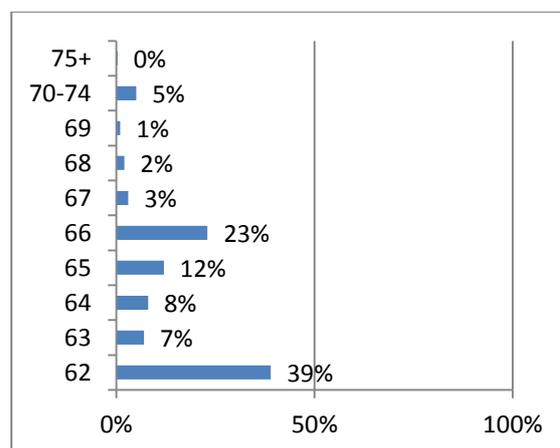
Source : Rentenversicherung in Zeitreihen 2018.

Figure 9c. Suède



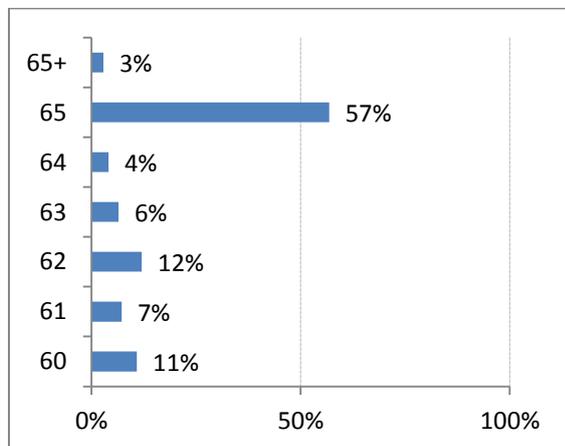
Source : Pensions Myndigheten, Annual report 2017.

Figure 9d. États-Unis, 2016



Source : Social Security Administration, Annual Statistical Supplement, 2017, Table 6.A4.

Figure 9e. Belgique, 2017 ; salariés et indépendants



Source : Service fédéral des pensions, rapport annuel 2017.

Figure 9f. Belgique, 2017 ; fonctionnaires

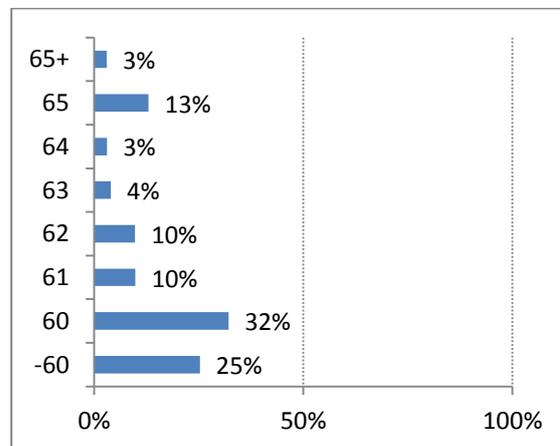
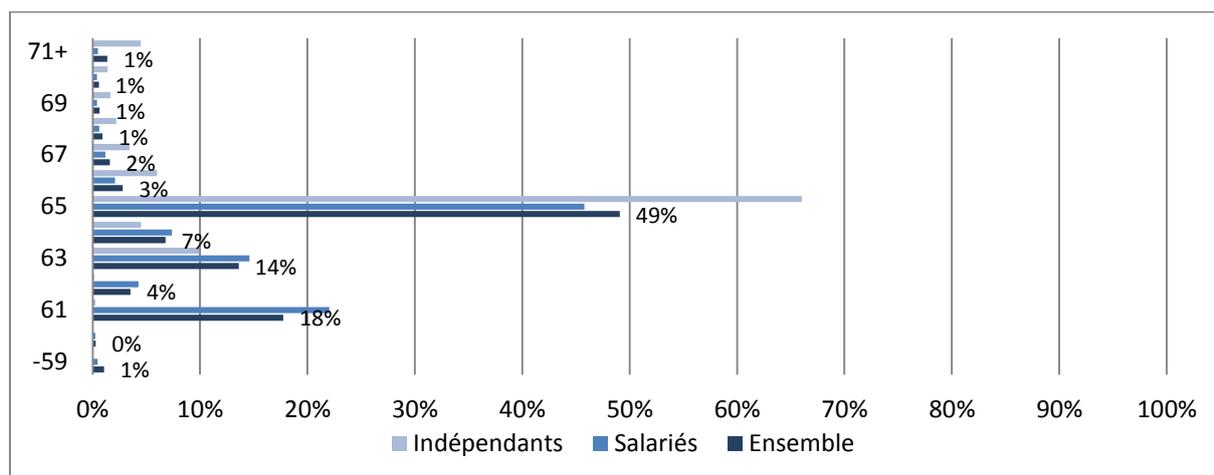


Figure 9g. Espagne, 2018



Source : Seguridad social, portail statistique.